

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Madame Joëlle CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT

Absents excusés : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Daniel MAHE (donne pouvoir à Madame Monique BARRIERE)

Absents : Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Flavien GENDRON

Secrétaire de séance : Monsieur Joseph GARCIA

Date de la convocation : 10/03/2025	Nombre de votants	13
Nombre de membres afférents	Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal : 23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice 18	Suffrages exprimés	13
Nombre de membres présents 12	Pour	13
Nombre de procuration 01	Contre	00

25.25 - Fixation des tarifs municipaux

La Commission des Finances a examiné, lors de sa réunion du 24 février 2025, les tarifs municipaux, et les évolutions à y apporter.

Elle a ainsi arrêté les principes suivants :

- Hausse de +2% à compter du 1^{er} septembre 2025, pour les tarifs de restauration scolaire, afin de prendre en compte :
 - o Les prescriptions de la loi Egalim imposant le recours à 50% de produits bio ou de qualité
 - o L'inflation (denrées, fluides)
 - o L'instauration de la redevance spéciale déchets
 - o La dynamique des charges de personnel (GVT).
- Hausse de +2% à compter du 1^{er} avril 2025 pour les autres tarifs, à l'exception de :
 - o Passage des convois exceptionnels par la rampe de contournement,
 - o Photocopies pour les associations,
 - o Location de salles municipales à l'heure pour des activités lucratives,
 - o Duplication de clés de locaux communaux

AR Prefecture

017-211702220-20250325-DELIB25_25-DE
Reçu le 28/03/2025

- o Cautions diverses, frais d'intervention des services techniques, frais de garde de matériel, redevance d'enlèvement des déchets / dépôts sauvages.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 24 février 2025,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux services municipaux,

Considérant la nécessité de revaloriser les tarifs des services municipaux,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE les tarifs municipaux comme indiqué ci-après :

TARIFS 2025				Date d'entrée en vigueur
RESTAURANT SCOLAIRE				AU 1/09/2025
Repas enfant	3,20			
Repas personnel communal	4,60			
Repas adulte	5,80			
Repas pour les tiers	9,40			
Repas seniors (72 ans et +)	4,50			
SIMENON				AU 1/04/2025
TARIFS	COMMUNE (hors assos)	ASSOS COMMUNE	HORS COMMUNE	
Forfait week-end (du vendredi 17h au lundi 9h)				
	401	gratuit	572	
Forfait 1 jour (de 9h à 22h en semaine)				
	287	gratuit	293	
Location pour activité lucrative / heure				
	13,00	gratuit	19,00	
Montant de la caution de garantie à la réservation, versée pour toute mise à disposition payante				
Quelle que soit la durée de location et le domicile du preneur	1 000,00			
SALLE DU PETIT POUCE (40 places)				
TARIFS	COMMUNE (hors assos)	ASSOS COMMUNE	HORS COMMUNE	
Forfait week-end (du vendredi 17h au lundi 9h)				
	103	gratuit	149	
Forfait 1 jour (de 9h à 22h en semaine)				
	68	gratuit	109	
Location pour activités lucratives / heure				
	7,00	gratuit	13,00	
Montant de la caution de garantie à la réservation, versée pour toute mise à disposition payante				
Quelle que soit la durée de location et le domicile du preneur	1 000,00			

AR Prefecture

017-211702220-20250325-DELIB25_25-DE
Reçu le 28/03/2025

SALLE DES FRENES / SALLE LA MEZZANINE / SALLE LA YOLE

TARIFS

ASSOS COMMUNE UNIQUEMENT

Salle

gratuit

SALLE ATELIER

TARIFS

ASSOS
COMMUNE

ASSOS HORS COMMUNE

Location pour activité lucrative / heure

Salle

gratuit

19,00 €

Montant de la caution de garantie à la réservation, versée pour toute mise à disposition payante

Quelle que soit la durée de location et le
domicile du preneur

1 000,00

Salle La Tonnelle

TARIFS

COMMUNE
(particuliers
+
entreprises)ASSOS
COMMUNEHORS COMMUNE (assos /
particuliers / entreprises)Toute
l'année01/05 au
30/0901/10 au
30/04

Location forfait week-end (du vendredi 17h au lundi 8h30)

Salle + cuisine

606

gratuit

844

Location 1 journée, selon 2 formules proposées :

- soit de 16h à 12h le lendemain, les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche (y compris fériés)
- soit par tranche de 24h, les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche (y compris fériés), sous réserve de disponibilité de la salle

Salle + cuisine

343

gratuit

488

Montant de la caution de garantie à la réservation, versée pour toute mise à disposition payante

Quelle que soit la durée de location et le
domicile du preneur

1 000,00

CONCESSION FUNERAIRE PLEINE TERRE

Concession temporaire (15 ans) 2m² / 1m²

86

Concession trentenaire (30 ans) 2 m² / 1m²

169

Concession cinquantenaire (50 ans) 2 m² / 1m²

246

COLUMBARIUM

Concession temporaire (15 ans)

424

Concession trentenaire

848

ESPACE DE DISPERSION DES CENDRIES

Jardin du souvenir

Gratuité

MARCHE

Droit de place

0,84/ml

Droit de place camion vente

126

Forfait trimestriel 3 ml

35

Forfait trimestriel 4 ml

42

Forfait trimestriel 5 ml

48

Forfait trimestriel 10 ml

93

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL APPLIQUEE AUX COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES (terrasses)

Etalage pour commerces

0,063€ / m2/mois

Terrasse (restaurants, cafés...)

0,063€ / m2 /mois

AU
1/04/2025

AR Prefecture

017-211702220-20250325-DELIB25_25-DE
Reçu le 28/03/2025

LOCATION MATERIEL ET MOBILIER	
Pour deux jours	
Tivoli pliant 3m x 4,5m (tarif associations)	41,00
Tivoli pliant 3m x 3m (tarif associations)	29,00
A la journée	
Table	3,00
Banc	2,00
Montant de la caution de garantie versée à la réservation par les associations, les particuliers et tout autre demandeur	
Tivolis toutes dimensions, table, banc	2 500,00
PHOTOCOPIE (ASSOCIATIONS, DEMANDE DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS)	
Format A4	
Noir et blanc	0,10
Couleur	0,20
Format A3	
Noir et blanc	0,15
Couleur	0,31
DUPLICATION CLE SUPPLEMENTAIRE	
Associations	20 €/ clé
CAUTION POUR PRÊT DE CLE D'UN EQUIPEMENT	
Entreprises intervenant dans les bâtiments communaux	200€ / clé
PASSAGE CONVOIS EXCEPTIONNELS	
400€ / passage / convoi	
INTERVENTION DES AGENTS MUNICIPAUX (coût des travaux en régie effectués pour le compte d'entreprises ou autres tiers défaillants)	
Main d'œuvre	35€ bruts chargés / heure / agent
+ forfait pour frais de structure	15€ par intervention facturée
FRAIS DE GARDE matériaux, matériels, mobiliers et équipements divers refusés par la Commune en sa qualité de maître d'ouvrage	
Matériaux, matériels, mobiliers et équipements divers refusés par la Commune en sa qualité de maître d'ouvrage Application des frais à l'expiration d'un délai de huit jours francs à compter de la notification (CHARGE DE LA PREUVE PAR RECOMMANDE AR OU REMISE EN MAINS PROPRES CONTRE DECHARGE) de la demande d'enlèvement des biens à l'entreprise concernée	20€ / jour
REDEVANCE ENLEVEMENT DE DECHETS / DEPOTS SAUVAGES	
ENLEVEMENT DE DECHETS / DEPOTS SAUVAGES (déchets divers, déchets verts, bois, gravats)	
Forfait enlèvement	400 €
+ traitement	200€/tonne
ENLEVEMENT DE DECHETS / DEPOTS SAUVAGES (déchets amiantés, pneus, plastiques ou non recyclables)	
Forfait enlèvement	400 €
+ traitement	4 500€/tonne

AU
17/04/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Marsilly, le 26 mars 2025,

Le Maire, Président de séance,
Hervé PINEAU



Le Secrétaire de séance,
Joseph GARCIA